



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Convocation du 5 novembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

2024-853 SUBVENTIONS FAMILIALES, SOCIALES, DE DEFENSE DES DROITS ET HUMANITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

M. BEUZIT rappelle que la commission de l'action sociale et de la solidarité s'est réunie le 16 octobre 2024 afin d'examiner les demandes de subvention et proposer un montant pour chaque association.

La commission disposait d'un montant global de 18 274 € (17 442€ pour 2024 et 18 360€ pour 2023). Pour rappel, en 2023, l'ensemble des subventions accordées ont représenté un montant total de 16 350 €.

18 demandes de subvention ont été présentées à la commission.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution des subventions proposées par la commission de l'action sociale et de la solidarité, pour un montant total de 16 685€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée, **DECIDE d'attribuer**

- à l'unanimité les subventions telles que proposées ci-dessous :

	Associations familiales, sociales, de défense des droits et humanitaires	attribution 2024	proposition 2025
1	Secours Populaire de Ploufragan : fonctionnement	460	460
	Secours Populaire de Ploufragan : aide aux familles	3900	3900
2	Association Familiale Catholique : fonctionnement	460	460
	Association Familiale Catholique : aide alimentaire	3540	3540
3	Les Restos du Cœur : aide alimentaire	1800	2000
4	Atoutage (animation EHPAD Ploufragan)	500	500
5	Rêves de clown	80	100
6	Association des Sourds		100
7	Association Cœur et Santé	80	100
8	APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)		100
9	France-ADOT 22 (dons d'organes)	80	100
10	Accueil familles -détenus-Maison d'arrêt (AFDMA)		175
11	ASTI (Association de solidarités avec les migrants)	500	500
13	L'Hirondelle	80	100
14	Vacances et Familles, l'accueil en plus	750	1150
15	BEAUVALLON "Lieu-dit"	600	600
16	BEAUVALLON Prévention spécialisée	1500	1500
17	CROIX ROUGE		350
18	Les Ateliers du coeur	350	350

et par 32 voix (C. Orain-Grovalet ne prend pas part au vote) la subvention ci-dessous :

12	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	600
----	--	-----

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE